

Une longue tradition d'assurance



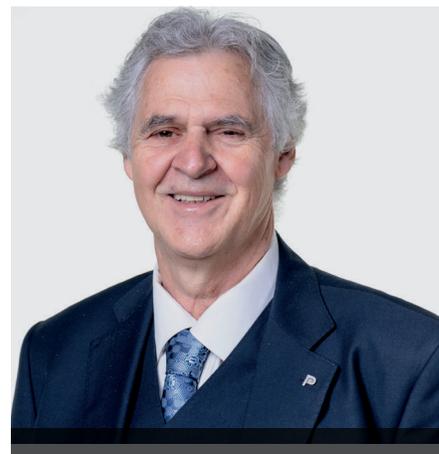
PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE

Une longue tradition d'assurance

Depuis plus de 120 ans, en tant qu'assureur mutualiste, Promutuel Boréale met de l'avant ses valeurs de coopération, d'entraide et de solidarité en contribuant à la vitalité de son vaste territoire. L'année 2022 lui a encore une fois permis de poursuivre cette longue tradition d'assurance en répondant chaque jour davantage aux besoins de ses membres-assurés.

Heureuse du parcours des dernières décennies et confiante en son avenir, notre Société mutuelle est d'autant plus fière de la proximité qu'elle fait vivre à ses membres-assurés et qui fait sa renommée. Notre présence régionale ainsi que notre connaissance du territoire et des besoins de ses habitants nous procurent une expertise inégalée dans notre domaine et assurent à nos membres-assurés un service personnalisé. On est réellement LÀ, et depuis longtemps, grâce à nos dirigeants et à nos employés dévoués, engagés de tout cœur au succès de Promutuel Boréale.

Dans le contexte où l'industrie de l'assurance est confrontée chaque jour à des changements rapides auxquels elle doit s'adapter, nous avons pris soin d'analyser attentivement les défis auxquels nous devons faire face, dont la consolidation des grands joueurs de l'industrie, l'accentuation des changements climatiques, la pénurie de main-d'œuvre et l'incertitude entraînée par le contexte socioéconomique actuel d'inflation. Toutes ces tendances qui bouleversent l'industrie de l'assurance sont suivies de près par Promutuel Boréale qui, optimiste de nature, entrevoit ces défis comme autant d'occasions de s'améliorer, de renforcer sa position dans certains marchés et de continuer à faire vibrer ses valeurs mutualistes au sein de la collectivité.



Jean Cotten
Président

LÀ pour assurer l'avenir

Bien ancrée depuis longtemps dans les différentes régions qui composent son vaste territoire, Promutuel Boréale continue de poser des gestes importants pour assurer la croissance rentable de l'organisation et poursuivre son développement dans un marché en turbulence.

En effet, notre équipe a déployé tous les efforts nécessaires pour assurer l'avancement de notre plan d'affaires et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre planification stratégique se terminant en 2022. Nous avons également posé les grands jalons de notre planification 2023-2025, tout en poursuivant la mise en place de notre restructuration pour optimiser le service aux membres-assurés.

Comme nous devons suivre l'évolution des différentes réglementations qui influencent nos activités, nos équipes ont aussi travaillé à nous mettre à niveau, notamment en ce qui a trait à la norme comptable IFRS 17 et à la *Loi 25 sur la protection des renseignements personnels*.

Le cœur jeune, même après nos nombreuses années d'existence, nous continuons constamment de nous réinventer pour toujours mieux vous servir. Consciente de la rareté de la main-d'œuvre et des défis en indemnisation, notre Société mutuelle a également entrepris différentes initiatives afin de répondre à tous vos besoins d'assurance et ainsi s'assurer de briller encore longtemps.



Kathy Bélanger
Directrice générale

Des valeurs mutualistes plus vivantes que jamais

Main-d'œuvre : la différence Promutuel Boréale

Au sein de notre équipe, chaque membre du personnel contribue réellement à l'essor de l'organisation. Avec la pénurie de main-d'œuvre qui s'est accentuée de façon importante durant la pandémie, nous devons, nous aussi, rivaliser d'ingéniosité pour fidéliser nos ressources et attirer de nouvelles candidatures.

Ainsi, aux employés dont la nature des fonctions le permettait, nous avons proposé un nouveau mode de travail hybride afin de faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Aussi, pour bonifier les services de télémédecine que nous offrons déjà à l'ensemble de notre personnel, nous avons implanté un programme amélioré d'aide aux employés et à leur famille pour leur permettre de consulter, au besoin, des spécialistes de la santé mentale ou des domaines juridiques, fiscaux ou financiers, pour n'en citer que quelques-uns.

Nos valeurs mutualistes se vivent au quotidien. Nos équipes profitent de défis motivants, d'un équilibre sain et d'une réelle considération humaine. Cette différence nous permet heureusement de maintenir un fort niveau d'engagement et de rétention de la part de nos ressources. Elle nous a également permis de bien tirer notre épingle du jeu malgré les défis actuels de recrutement, puisque nous avons réussi à recruter plus de 20 candidats dans la dernière année.

Des défis constants en indemnisation

Depuis la pandémie qui a bouleversé le quotidien de chacun, l'industrie de l'assurance jongle avec des défis constants en indemnisation, autant en assurance automobile qu'en assurance habitation.

En effet, la rareté des pièces automobiles se fait toujours sentir, ce qui entraîne, bien malgré nous, des coûts plus élevés de même que des délais de réparation plus longs qu'à l'habitude lors de sinistres automobiles. Le coût des matériaux représente un autre enjeu puisque sa fluctuation constante influence grandement la sévérité des pertes en assurance habitation.

La pénurie de main-d'œuvre, qui frappe de plein fouet les entreprises québécoises et qui continuera de s'accroître au cours des prochaines années, touche également bon nombre de nos partenaires et fournisseurs. Parfois, ces derniers n'ont malheureusement pas d'autre choix que de procéder à la fermeture de leur entreprise.

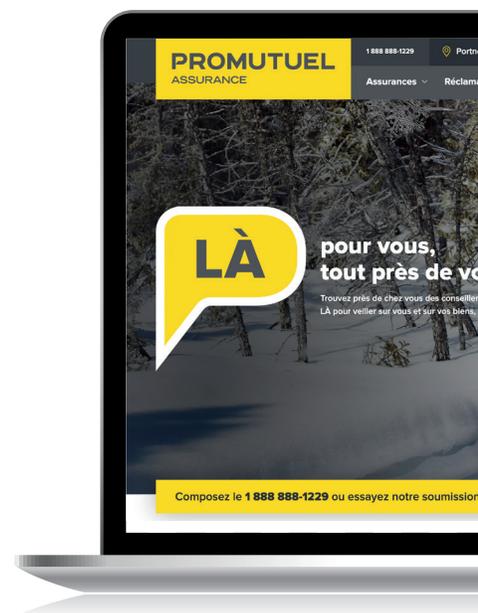
Afin de diminuer les répercussions de cette nouvelle réalité auprès de nos membres-assurés, nous avons apporté certains changements à notre réseau de carrossiers. Nous avons également amorcé la révision de nos processus en indemnisation lors de la dernière année. Les travaux se poursuivront en 2023 afin de les améliorer continuellement, et ce, pour atteindre un plus haut taux de satisfaction de notre précieuse clientèle.

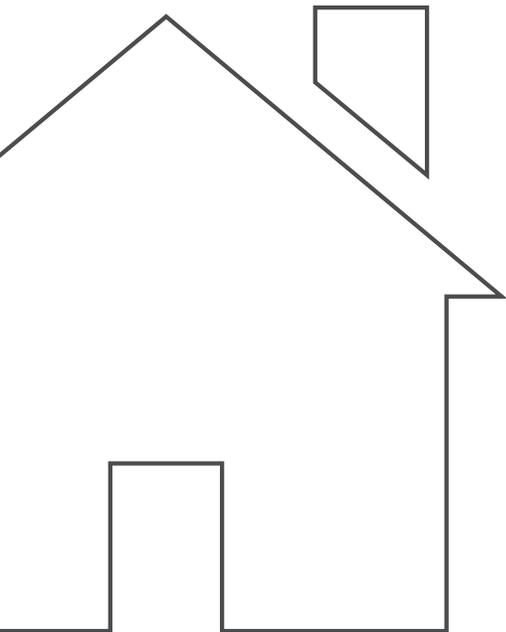
Une expérience membre bonifiée

Animée par la volonté de toujours mieux répondre aux besoins des membres-assurés, autant en assurance des entreprises qu'en assurance des particuliers, Promutuel Assurance a lancé au cours de l'année 2022 différents produits et services pour continuer de leur offrir une expérience distinctive.

Service de réclamation en ligne dans l'Espace client

Nos membres-assurés peuvent désormais soumettre une réclamation en ligne (promutuelassurance.ca) pour qu'un expert en sinistre prenne en charge le dossier le plus rapidement possible.





**Toujours
à votre
écoute**



Lancement d'un nouveau site Web

En plus de présenter une image de marque forte et cohérente, notre nouveau site Web (promutuelassurance.ca) offre une expérience utilisateur rehaussée et une performance Web optimisée.

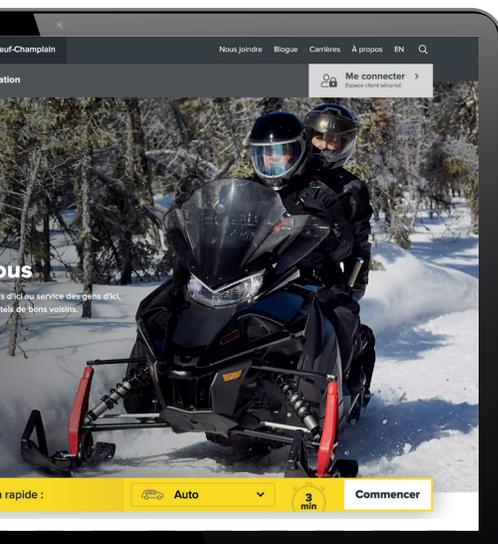
Premier programme de récompenses en assurance de dommages au Québec (Appi)

Notre application télématique unique sur le marché récompense votre bonne conduite en vous offrant des cartes-cadeaux valides dans une foule de commerces d'ici (promutuelassurance.ca).

Grands chantiers technologiques en cours

Promutuel Assurance a poursuivi, en 2022, l'accélération de sa transformation technologique et numérique afin de développer et de fournir les capacités technologiques nécessaires pour assurer la pérennité et le succès de l'organisation.

Les travaux de solidification et de modernisation des infrastructures technologiques ainsi que l'accélération de l'offre de services numériques de Promutuel Assurance s'inscrivent dans notre volonté de faire des solutions technologiques d'affaires un levier dans l'atteinte de nos ambitions stratégiques.



LÀ quand vous en avez besoin

Promutuel Boréale est particulièrement fière des excellents résultats qu'elle a obtenus au terme de l'année 2022. Ces derniers témoignent de l'ardeur déployée par toute son équipe pour atténuer la fréquence et la sévérité des sinistres et de la justesse des décisions prises au cours des dernières années pour façonner l'avenir de l'organisation.

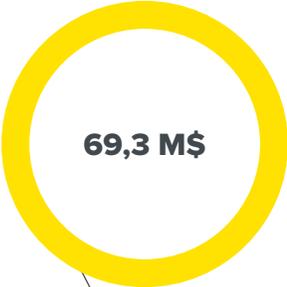
Notre performance confirme que notre modèle mutualiste a encore et toujours sa raison d'être, puisqu'il nous permet d'être LÀ quand vous en avez besoin!

1

Volume des primes à la hausse

Malgré la forte concurrence dans l'industrie de l'assurance de dommages, nous avons pratiquement atteint notre objectif de croissance du volume-primes. En effet, il s'élève à 69 250 000 \$, ce qui représente une hausse de 1,8 % par rapport à 2021, alors que notre objectif était fixé à 2 %.

L'atteinte de nos objectifs demeure au cœur des priorités de notre équipe, et nous poursuivrons nos efforts en ce sens, au cours des prochains mois, pour assurer le succès de notre Société mutuelle. Nous continuerons de miser sur une expérience membre unique et distinctive pour répondre aux besoins d'assurance des gens d'ici et leur offrir un service personnalisé.



69,3 M\$

Primes souscrites

2

Taux de sinistres

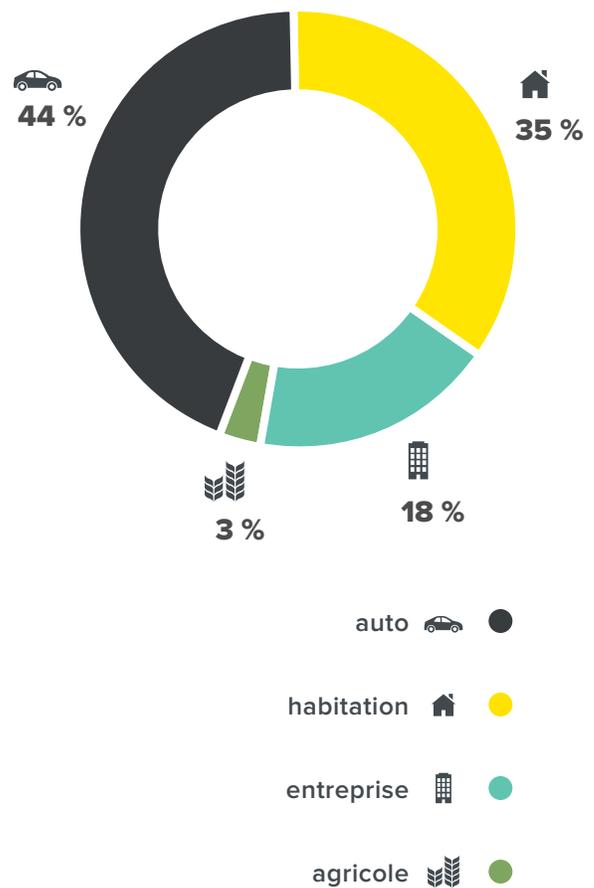
Quand survient un sinistre, le traitement des réclamations est notre priorité. La température clémente en 2022, jumelée à la baisse de la fréquence des sinistres, a épargné nos membres-assurés et nous a permis d'obtenir encore cette année d'excellents résultats.

Promutuel Boréale a ainsi remis un total de 36 742 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 54 %, comparativement à 34 % en 2021. Nos membres-assurés touchés ont pu bénéficier d'un suivi efficace et personnalisé, à la hauteur de notre réputation, dans un contexte cependant plus difficile sur le plan de l'approvisionnement des matériaux.

Nos spécialistes en prévention chevronnés ont également eu la chance de prodiguer de précieux conseils à nos membres-assurés et ainsi éviter qu'un sinistre ne survienne. Découvrez quelques-uns de leurs trucs sur notre site onestla.ca.

Répartition des primes

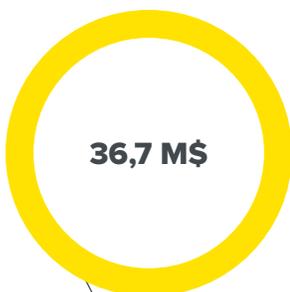
au 31 décembre 2022



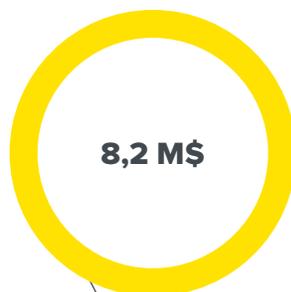
3

Résultat d'assurance

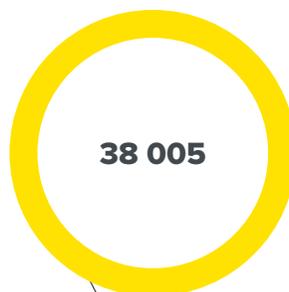
Force est de constater que nos efforts ont porté leurs fruits! En effet, en combinant nos revenus de primes, les dépenses relatives à l'indemnisation des membres-assurés sinistrés et les frais d'exploitation, nous dégageons un résultat d'assurance de 8 200 000 \$ au terme de 2022. En plus d'illustrer une performance exceptionnelle, ce résultat témoigne aussi de l'expertise inégalée de notre équipe à protéger les biens des gens des différentes régions que nous desservons.



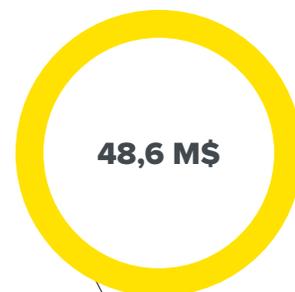
Indemnités



Résultat d'assurance



Membres-assurés



Avoir des membres

LÀ

pour redonner à la collectivité

Promutuel Boréale est encore aujourd’hui bien présente et enracinée dans son milieu. En plus d’être reconnus pour notre savoir-faire en assurance, nous sommes fiers d’être LÀ, après toutes ces années, pour véhiculer nos valeurs mutualistes et contribuer au bien-être économique et social de nos régions en redonnant à la collectivité de diverses façons.

Dons et commandites

Très impliquée dans nos communautés, tant du point de vue géographique — par la présence de nos nombreux bureaux — que sur le plan collectif, notre Société mutuelle sait faire une réelle différence.

Année après année, nous parrainons, commanditons et soutenons avec joie des causes et des organismes qui contribuent au bien-être des gens d’ici. En 2022, nous avons notamment soutenu la mission de la Fondation du rein, La guignolée des médias, Palliaccio, la Fondation du Centre de santé Sainte-Famille, la coopérative de solidarité Helico Secours, la Fondation de l’Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et la Fondation du Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue.

Notre Société mutuelle est également fière de soutenir le milieu agricole et de participer à différents événements. Ainsi, nous avons appuyé la Foire gourmande de l’Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, à titre de partenaire majeur, et l’événement Mangeons Local, organisé par l’Union des producteurs agricoles (UPA). Nous avons aussi publié des articles dans le journal Les nouvelles fraîches de l’UPA.



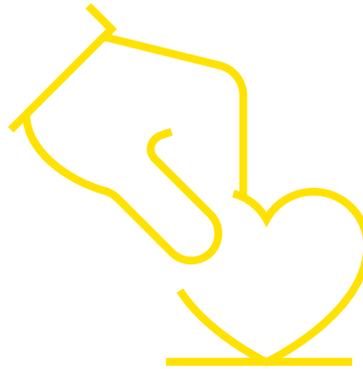




750 000 \$ remis à 52 organismes

En fin d'année, l'excellence de nos résultats a permis à notre conseil d'administration de confirmer le versement d'un montant de 750 000 \$ à des organismes de nos régions. Ainsi, 52 organismes qui œuvrent particulièrement en prévention du suicide, en santé mentale et en soutien alimentaire se partagent maintenant cette somme pour véhiculer à leur tour nos valeurs d'entraide et de solidarité.

Parmi les organismes appuyés, nous comptons : Société Alzheimer Abitibi-Témiscamingue, Centre de prévention du suicide de Malartic, Maison des Familles d'Abitibi-Ouest, Maison Les 4 saisons du Témiscamingue, Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau, Maison Clothilde, L'Envolée Ressource alternative en santé mentale de Sainte-Agathe-des-Monts, Centre de la Famille des Hautes-Laurentides et plusieurs autres. En ajoutant ce montant aux dons remis en cours d'année, c'est plus de 1,1 M \$ qui a été remis à différentes causes dans toutes les régions du grand territoire de la Société mutuelle.



**+ de 1,1 M\$
remis en dons
et commandites
en 2022**



Reconnaisances et honneurs

Panthéon 2022 remis à Diane Dallaire

Chaque année, dans le cadre du congrès annuel du Groupe Promutuel, le Panthéon reconnaît la contribution exceptionnelle d'administrateurs, de dirigeants et de membres de notre personnel qui ont contribué à l'avancement de notre organisation.

Cette année, pour souligner les 170 ans du Groupe Promutuel, 17 personnes ont été intronisées au sein du Panthéon Promutuel Assurance, dont notre ancienne directrice générale, Diane Dallaire, qui possède des talents indéniables de gestionnaire et un fort esprit d'équipe. Passionnante et passionnée, bienveillante, engagée, à l'écoute, elle a laissé sa marque dans l'histoire de notre Société grâce à ses grandes qualités mutualistes, à son implication dans la communauté et à son importante contribution durant la fusion qui a mené à la création de Promutuel Boréale, telle qu'on la connaît aujourd'hui. Félicitations pour cette reconnaissance pleinement méritée!



MERCI

à nos collaborateurs et à nos partenaires!

Forte d'une longue tradition d'assurance, Promutuel Boréale est près de vous, ici, dans les différentes régions qu'elle couvre, pour mieux vous servir et protéger votre patrimoine. Pour y arriver, nous avons la chance de compter sur de nombreux collaborateurs, partenaires et fournisseurs qui, grâce à leur expertise et à leur savoir-faire, contribuent au rayonnement de notre Société mutuelle jour après jour.

Fidèles employés et collaborateurs, merci! Avec rigueur et professionnalisme, vous faites vibrer nos valeurs mutualistes auprès de nos membres-assurés pour leur faire vivre une expérience distinctive à chaque instant. Vous témoignez de votre appartenance à notre belle et grande famille et incarnez au quotidien la différence Promutuel Boréale!

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la confiance renouvelée de nos membres-assurés. Être près de vous est un privilège qui nous pousse constamment à nous réinventer pour toujours mieux vous satisfaire.



Jean Cotten

Président



Kathy Bélanger, CPA

Directrice générale

Nos administrateurs et gestionnaires dévoués

Un grand merci aux membres du conseil d'administration et à l'équipe de direction de Promutuel Boréale de se dévouer corps et âme au succès de notre Société mutuelle. Continuellement, vous faites vivre nos valeurs mutualistes et vous donnez le meilleur de vous-même pour la vitalité de notre organisation et de nos collectivités. Merci encore!

Le conseil d'administration



Jean Cotten
Président
Rouyn-Noranda



Daniel Asselin
Premier vice-président
Val-d'Or



Gilbert Brassard
Deuxième vice-président
Labelle



Dany Charron
Présidente du comité
d'audit et du comité
de placement
Amos



Rosaire Corriveau
Administrateur
La Sarre



Sébastien Lebel
Administrateur
Ville-Marie



Karène Richer
Administratrice
Rouyn-Noranda



Patrice Sirard
Président du comité
d'éthique et de gouvernance
Ferme-Neuve

Expertise et savoir-faire

Le comité de direction



Kathy Bélanger
Directrice générale



Mylène Allard
Adjointe de direction



Lyne Carpentier
Directrice – Analyse de risques, prévention et relations courtiers



Sylvain Fréchette
Directeur – Finance et administration



Eric Larocque-Grenier
Directeur – Assurance vie et services financiers



Guy Mailloux-Ratté
Directeur – Indemnisation



Guy Roberge
Directeur – Développement des affaires et service aux membres



Elisa Tanguay
Directrice – Affaires corporatives et expérience employé

Coordination et rédaction :
Direction principale – Communication et affaires publiques
du Groupe Promutuel

Conception graphique :
Direction principale – Marketing et affaires électroniques du Groupe Promutuel

10 points de service
www.promutuelassurance.ca/boreale



PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE

Une longue tradition d'assurance



PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. Dans cet esprit, Groupe Promutuel a entrepris une révision de sa gouvernance et identifié les améliorations qu'il souhaitait y apporter. Les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette révision sont en cours et assureront à Groupe Promutuel l'évolution de sa gouvernance vers les meilleures pratiques.

De la même façon, Groupe Promutuel doit adopter les meilleures pratiques en matière de conformité réglementaire et de gestion des risques, garantissant ainsi à ses assurés une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, Groupe Promutuel se dote de politiques et processus, lesquels régissent ses façons de faire et ses façons d'être.

Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus. C'est donc dans un souci de gestion saine et prudente que Groupe Promutuel a entrepris des démarches afin de doter le conseil d'administration d'un membre possédant des compétences spécifiques en matière de technologies de l'information et de communication.

Gestion du risque d'entreprise

Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Promutuel Assurance a donc entrepris des travaux importants en matière de gestion de risque et de sécurité

qui lui permettront, entre autres, comme toutes les institutions financières soumises à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, de se conformer à ses obligations et d'adopter les meilleures pratiques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficaces. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire, de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment celle du vérificateur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, le comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, Groupe Promutuel doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation basé sur les meilleures pratiques, lesquels, dans un souci d'amélioration continue, font également l'objet des travaux entrepris par Groupe Promutuel visant à revoir et améliorer sa gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
États du résultat et résultat étendu	6
État des variations des capitaux propres	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes afférentes aux états financiers	11
Glossaire de termes financiers	43

Administrateurs

Les 38 005 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Jean Cotten*, président	Rouyn-Noranda
Daniel Asselin* °, 1 ^{er} vice-président	Val-d'Or
Gilbert Brassard* ** °°, 2 ^e vice-président	Labelle
Dany Charron** °°, présidente du comité d'audit et du comité de placement	Amos
Rosaire Corriveau°	La Sarre
Sébastien Lebel** °°	Ville-Marie
Karène Richer	Rouyn-Noranda
Patrice Sirard°, président du comité d'éthique et de gouvernance	Ferme-Neuve

- * membre du comité exécutif
- ** membre du comité d'audit
- ° membre du comité d'éthique et de gouvernance
- °° membre du comité de placement

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2022 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

La directrice générale,



Kathy Bélanger

Amos, le 24 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Audit,



Marianne Grenier, CPA auditrice
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 24 février 2023

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2022 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Catherine D'Astous, FCAS, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 24 février 2023

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2022	2021
REVENUS		
Primes souscrites	69 250 \$	68 026 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(905)	(164)
Primes brutes gagnées	68 345	67 862
Cession au réassureur	14 585	12 720
Primes nettes gagnées	53 760	55 142
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	36 742	23 176
Recouvrement du réassureur	9 256	2 933
Sinistres nets	27 486	20 243
FRAIS		
Opérations	20 294	18 034
Taxes sur primes	2 300	2 362
Revenus de commissions de réassurance	(4 016)	(3 742)
Autres revenus liés aux frais d'opérations	(504)	(276)
Total des frais nets	18 074	16 378
RÉSULTAT D'ASSURANCE	8 200	18 521
Revenus nets de placement (Note 7)	1 714	1 979
Intérêts sur les obligations locatives	(6)	(6)
Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite	(130)	(178)
Autres revenus (Note 8)	2 120	1 699
Autres frais (Note 9)	(2 250)	(2 721)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	9 648	19 294
Impôts sur le résultat (Note 11)	2 548	5 153
RÉSULTAT NET	7 100 \$	14 141 \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	7 100 \$	14 141 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(2 584)	393
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts		(251)
	(2 584)	142
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	3 475	2 435
Total des autres éléments du résultat étendu	891	2 577
RÉSULTAT ÉTENDU	7 991 \$	16 718 \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Surplus d'apport	Parts privilégiées	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
				Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	7 685 \$	2 600 \$	20 354 \$	1 705 \$	(5 711) \$	26 633 \$
Résultat étendu			14 141	142	2 435	16 718
Remboursement de parts privilégiées		(2 600)				(2 600)
Intérêts sur parts privilégiées			(114)			(114)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	7 685 \$	\$	\$ 34 381 \$	1 847 \$	(3 276) \$	\$ 40 637 \$
Résultat étendu			7 100	(2 584)	3 475	7 991
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	7 685 \$	\$	\$ 41 481 \$	(737) \$	199 \$	\$ 48 628 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021
OPÉRATIONS		
Résultat net	7 100 \$	14 141 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	541	535
Amortissement des immobilisations incorporelles	555	801
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	55	46
Pertes (gains) sur placements		(342)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	(3)	(27)
Pertes (gains) sur disposition d'actifs détenus en vue de la vente		(52)
Frais relatifs aux régimes de retraite	1 195	1 322
Impôts différés	(491)	(285)
Intérêts sur les obligations locatives	6	6
	8 958	16 145
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	931	(49)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(717)	2 037
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	(2 715)	
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(4 236)	6 790
Provisions	6 573	(6 401)
Créditeurs opérationnels	411	(2 860)
Passifs d'impôts exigibles à payer	(2 025)	(881)
Cotisations aux régimes de retraite	(516)	(481)
	6 664	14 300
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(749)	(16 042)
Immobilisations corporelles	(396)	(247)
Dispositions		
Placements		1 269
Immobilisations corporelles	8	49
Actifs détenus en vue de la vente		59
	(1 137)	(14 912)
FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(62)	(51)
Remboursement de parts privilégiées		(2 600)
Intérêts sur parts privilégiées		(114)
	(62)	(2 765)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	5 465	(3 377)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 13)	3 973	7 350
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 13)	9 438 \$	3 973 \$

Bilan

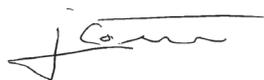
Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2022	2021
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 438 \$	3 973 \$
Placements (Note 14)	47 094	49 861
	56 532	53 834
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	44	2
Primes à recevoir (Note 16)	25 625	24 691
Réassureur	429	607
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	32	31
Autres débiteurs	17	99
	26 147	25 430
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	2 715	
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 21)	8 046	5 089
Primes non gagnées (Note 22)	7 271	5 978
Frais reportés (Note 17)	1 491	1 516
Actif au titre des régimes de retraite (Note 10)		234
Autres	136	125
	16 944	12 942
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 11)	476	1 237
ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 18)	128	121
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 19)	11 170	11 351
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 20)	3	558
	114 115 \$	105 473 \$

Engagements et éventualités (Note 30)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Cotten, président



Daniel Asselin, 1^{er} vice-président

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	2022	2021
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 21)	20 925 \$	15 710 \$
Primes non gagnées (Note 22)	35 256	34 351
Commissions de réassurance non gagnées (Note 23)	2 545	2 092
	58 726	52 153
CRÉDITEURS		
Réassureur	493	1 197
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	1 498	772
Frais courus et autres fournisseurs (Note 24)	4 571	4 213
	6 562	6 182
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE		2 025
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 10)		4 283
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 25)	131	125
PARTS SOCIALES (Note 26)	68	68
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport	7 685	7 685
Excédents non répartis	41 481	34 381
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 28)	(538)	(1 429)
	48 628	40 637
	114 115 \$	105 473 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 282, 1re Avenue Est, Amos, (Québec), J9T 1H3, Canada.

2 INFORMATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de la COVID-19, décrétée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, a eu des répercussions importantes sur l'économie mondiale et l'environnement économique de la Société. Les impacts de la crise sont en constante évolution depuis le début de la pandémie et la Société s'attend à ce que les marchés des capitaux demeurent volatils, tant que la crise de la COVID-19 ne sera pas terminée et que les économies ne seront pas totalement remises en marche. Le programme de gestion des risques (Note 34) et de gestion du capital (Note 29) de la Société a permis d'atténuer en partie les effets de la crise sur ses résultats et la Société estime que sa situation financière demeure solide. Les estimations, hypothèses et jugements importants faits par la direction dans la préparation des états financiers prennent en compte les incertitudes reliées à la pandémie dont la durée et les impacts futurs sont difficiles à évaluer.

Les principales répercussions qui émanent de la COVID-19 sur la préparation des états financiers sont les suivantes :

- Évaluation des placements : la Société a évalué le modèle de dépréciation quantitatif de ses actifs financiers disponibles à la vente (Note 3) en raison de la volatilité et l'incertitude des marchés financiers. En fonction de la situation des marchés à la date de présentation de l'information financière, la Société a appliqué son modèle de dépréciation habituel.
- Provision des sinistres en voie de règlement : La pandémie amène de nouvelles incertitudes et estimations lors de l'établissement de la provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2022. La Société a appliqué son jugement et les normes actuarielles pour déterminer la provision des sinistres en voie de règlement (Note 21), en utilisant différents scénarios et hypothèses fondés sur les informations disponibles.
- Régimes de retraite : Les hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes de retraite ont été touchées par les effets de la COVID-19 sur les marchés financiers. Les principales hypothèses et les analyses de sensibilité sont présentées à la Note 10.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indication contraire. Voir la Note 5 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 24 février 2023.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la Société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Fiducies de revenus	Disponibles à la vente
Actions ordinaires	Disponibles à la vente
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la Société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) Actifs disponibles à la vente (suite)

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la Société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La Société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la Société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces frais sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Mobilier-équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Automobile	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Logiciel	Linéaire	5 ans
Clientèle	Linéaire	3 et 5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la Société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé calculé sur une base non actualisée découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La Société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la Société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise à tous l'accès à l'assurance automobile. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

FONDS DE CESSATION DE REPRÉSENTATION

Certains agents autonomes de la Société sont admissibles au paiement d'un montant de transition au moment de la cessation de fonctions admissibles auprès de la Société. Ce montant est calculé d'après le nombre d'années de service et du volume de commissions. L'obligation envers ces agents a été établie à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisés. Les coûts prévus sont passés en charges au cours des exercices correspondant aux années de service de ces agents, et une obligation est constatée dans les créateurs.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 1 à 4 ans.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 18) et les obligations locatives (Note 25) sont présentés distinctement dans le bilan de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les frais d'opération.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 35 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la Note 21 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la Note 10.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes de valeur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

MODIFICATIONS À LA NORME IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE » POUR L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », intitulé « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». La Société a adopté l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 prévue à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui vise à répondre aux préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 « Instruments financiers » et de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications permettent aux sociétés d'assurance d'effectuer un choix entre deux approches, soit l'approche du report jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 ou l'approche par superposition.

La Société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La Société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Cette évaluation n'a pas été révisée puisque les activités de la Société n'ont pas subi de changements importants. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel que présenté à la section ci-après.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » pour reporter l'application de cette norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Toutefois, dans l'intervalle, la Société est tenue de présenter des informations supplémentaires relatives au classement (voir section ci-après), à la juste valeur des actifs financiers (Notes 14 et 15) ainsi que leur cote de crédit (Note 34).

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 intitulée « Instruments financiers », qui remplacera l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme relativement à l'application de l'IFRS 9 par les compagnies d'assurance. La Société se prévaut du report de l'application de cette norme comme précisé à la section i) précédemment, et l'adoptera conjointement avec la norme IFRS 17, « Contrats d'assurance », soit à la date exigée le 1^{er} janvier 2023. La Société comptabilisera les écarts d'évaluation de l'IFRS 9 en ajustant son bilan au 1^{er} janvier 2023, de sorte que les informations comparatives ne seront pas retraitées.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Ce modèle de classement est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le principal modèle économique que suit la Société est un modèle dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers lors de besoins pour financer les passifs au titre des contrats d'assurance. Pour ce qui est du critère des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, l'analyse est faite instrument par instrument. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Le tableau suivant présente le classement prévu des instruments financiers :

Actifs et passifs financiers	Classement IAS 39	Classement IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	À la juste valeur par le biais du résultat net	CA
Fiducies de revenus	Disponibles à la vente	JVBRN
Actions ordinaires	Disponibles à la vente	JVBRN
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente	JVBRN
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente	JVBRN
Primes à recevoir et autres débiteurs *	Prêts et créances	CA
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers	CA
CA :	Coût amorti	
JVAERE :	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	
JVBRN :	À la juste valeur par le biais du résultat net	

* Conformément aux directives de la norme, les caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal.

Modèle de dépréciation – Pertes de crédit attendues

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues (« PCA ») plutôt que la comptabilisation des pertes subies comme l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Sur la base de l'évaluation préliminaire, le modèle de PCA ne devrait pas avoir d'incidence significative étant donné que le portefeuille de placements de la Société est de première qualité.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée « Contrats d'assurance », qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4 du même nom. La norme IFRS 17 a pour objectif de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes et représentatives de leurs contrats d'assurance. Elle établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation d'informations sur les contrats d'assurance.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 qui vient clarifier certains aspects et qui reporte la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'IFRS 17 sera appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 à chaque portefeuille de contrats d'assurance, de sorte que les informations comparatives seront retraitées.

Incidence financière

La Société continue d'évaluer les incidences qu'aura l'IFRS 17 sur ses états financiers. Elle estime que l'impact de la norme au moment de la transition en proportion de l'avoir des membres ne devrait pas être important.

Les principales méthodes comptables de la Société qui seront appliquées selon l'IFRS 17 par rapport à l'IFRS 4 sont résumées ci-après :

Classification et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit.

Comme pour l'IFRS 4, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus de la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

La Société a examiné ses contrats d'assurance émis et ses contrats de réassurance détenus pour déterminer s'ils contiennent des composantes distinctes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. En conclusion, les contrats d'assurance ne comprennent aucune composante distincte nécessitant séparation.

Niveau de regroupement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont divisés en groupes en fonction de la rentabilité attendue. Les groupes ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance émis, ainsi que le portefeuille de contrats de réassurance détenu, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif, ce qui entraînera des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Méthodes d'évaluation

La Société applique la méthode de la répartition des primes à tous les contrats d'assurance qu'elle émet et les contrats de réassurance qu'elle détient. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Contrats déficitaires

En vertu de la méthode de répartition des primes, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats ne soit potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Si, à n'importe quel moment au cours de la période, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Société comptabilise un élément de perte pour le groupe.

Un élément de perte, déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, est inclus dans le passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte peut être atténué par une composante recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la méthode de répartition des primes, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») qui remplace la marge pour écart défavorables selon l'IFRS 4. L'ARNF reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ARNF est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ARNF applicable sur les contrats de réassurance détenus.

Produits des activités d'assurance

Selon l'IFRS 17, les primes souscrites ne seront plus présentées dans l'état du résultat et résultat étendu de la Société. Les produits des activités d'assurance de la période comprendront les encaissements de primes attendus affectés à la période. Pour la Société, l'attribution sera fonction de l'écoulement du temps, comme selon l'IFRS 4.

Les produits des activités d'assurance comprendront également les autres produits des activités d'assurance actuellement comptabilisés dans les revenus nets de placement sous le libellé « revenus de financement de primes » selon l'IFRS 4.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Au niveau de la présentation des charges afférentes aux activités d'assurance, lorsque les charges ne sont pas directement attribuables à des contrats d'assurance, elles seront classées comme autres charges, ce qui entraînera des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société fera le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers.

La présentation actuelle au bilan et à l'état des résultats sera modifiée. Plusieurs éléments seront désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans les postes de passif ou d'actif relatif aux contrats d'assurance et d'actif ou de passif de réassurance. La présentation des postes suivants sera notamment modifiée :

- Sinistres en voie de règlement;
- Primes non gagnées;
- Frais reportés et commissions de réassurance non gagnées;
- Débiteur et créditeurs relatifs aux contrats d'assurance émis et détenus.

Les regroupements à l'état des résultats seront également modifiés afin de présenter distinctement la performance des contrats d'assurance émis du coût des contrats de réassurance détenus. Les frais nets seront également répartis entre les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, selon leur nature.

IAS 12 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », pour modifier la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction, comme dans le cas de contrats de location. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée. La Société prévoit que l'adoption de ces dispositions n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 TOTAL DES REVENUS

	2022	2021
Primes nettes gagnées	53 760	\$ 55 142
Revenus de commissions de réassurance	4 016	3 742
Autres revenus liés aux frais d'opérations	504	276
Revenus nets de placement	1 714	1 979
Autres revenus	2 120	1 699
Total des revenus	62 114	\$ 62 838

7 REVENUS NETS DE PLACEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	233	\$	\$	\$	233
Revenus de financement de primes				1 477	1 477
Total des revenus d'intérêts	233			1 477	1 710
Dividendes			8		8
Autres revenus attribués			2		2
Honoraires			(6)		(6)
Total des revenus nets de placement	233		4	1 477	1 714
	233	\$	4	\$ 1 477	\$ 1 714

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	34	\$	\$	6	40
Revenus de financement de primes				1 591	1 591
Total des revenus d'intérêts	34			1 597	1 631
Dividendes	2		8		10
Autres revenus attribués			2		2
Honoraires			(6)		(6)
Total des revenus nets de placement	36		4	1 597	1 637
Gains (pertes) sur disposition de placement			342		342
	36	\$	346	\$ 1 597	\$ 1 979

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES REVENUS

	2022	2021
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	964 \$	1 012 \$
Ristourne du réassureur	1 156	687
	2 120 \$	1 699 \$

9 AUTRES FRAIS

	2022	2021
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	945 \$	920 \$
Amortissement de clientèle	555	801
Ristourne communautaire	750	1 000
	2 250 \$	2 721 \$

10 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2022, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 40 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2022	2021
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	1 065 \$	1 144 \$
Frais d'administration des régimes	58	52
Intérêt net sur financement des régimes	130	178
Charge au résultat net	1 253	1 374
Aux autres éléments du résultat étendu		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	4 447	(688)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses - financières	(9 766)	(2 625)
Variation de l'effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	591	
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	(4 728)	(3 313)
Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	(3 475) \$	(1 939) \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes		
Actif des régimes		
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	30 150 \$	28 725 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(3 579)	1 407
Cotisations de l'employeur	516	481
Cotisations salariales	509	477
Prestations versées et règlements	(2 420)	(940)
Transfert de régimes	(71)	
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	25 105 \$	30 150 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	34 199 \$	35 246 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	1 065	1 144
Coût financier	998	897
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	(9 766)	(2 625)
Cotisations salariales	509	477
Prestations versées et règlements	(2 420)	(940)
Transfert de régimes	(71)	
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	24 514 \$	34 199 \$
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	591	
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	\$	(4 049) \$
Présenté aux bilans :		
Actif au titre des régimes de retraite	\$	234 \$
Passif au titre des régimes de retraite	\$	(4 283) \$
L'actif des régimes est composé des éléments suivants :		
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	7 280 \$	9 949 \$
Obligations	3 264	5 125
Biens immobiliers	5 272	5 729
Trésorerie	251	302
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	9 038	9 045
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	25 105 \$	30 150 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

	2022	2021
Le taux de rendement effectif des régimes est de :	(11.30) %	5.83 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2022	2021
Taux d'actualisation	5.05 %	3.00 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.00 %	3.00 %

La table de mortalité utilisée en 2022 et 2021 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2022	2021
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(2 958) \$	(5 434) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	906 \$	1 503 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	4 135 \$	7 190 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(789) \$	(1 308) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	629 \$	860 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 529 \$ (496 \$ en 2021) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 14 ans (18 ans en 2021).

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

	2022	2021
Résultat avant impôts	9 648 \$	19 294 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Charge d'impôt selon le taux de base	2 557 \$	5 113 \$
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(77)	(51)
Dépenses non déductibles	13	13
Autres	55	78
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	2 548 \$	5 153 \$

La charge d'impôt se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	2 548 \$	5 153 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(932)	142
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente		(91)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	1 253	878
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu	321	929
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	2 869 \$	6 082 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge d'impôt est répartie comme suit :	2022	2021
Impôt exigible		
Exercice courant	2 206 \$	5 481 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(98)	6
	2 108	5 487
Impôt différé		
Exercice courant	752	592
Ajustement des exercices antérieurs	9	3
	761	595
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	2 869 \$	6 082 \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Placements	(7) \$	1 \$	1 \$	\$	(5) \$
Actifs (passifs) des contrats de location	1				1
Immobilisations corporelles	(397)	(23)			(420)
Immobilisations incorporelles	92	63			155
Provisions d'assurance ⁽¹⁾	374	341			715
Actif (passif) des régimes de retraite	1 077	176	(1 253)		
Autres	97	(67)			30
Total de l'actif d'impôt différé	1 237 \$	491 \$	(1 252) \$	\$	476 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2021				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Placements	(4) \$	(1) \$	(2) \$	\$	(7) \$
Actifs (passifs) des contrats de location	1				1
Immobilisations corporelles	(360)	(37)			(397)
Immobilisations incorporelles	(15)	107			92
Provisions d'assurance ⁽¹⁾	376	(2)			374
Actif (passif) des régimes de retraite	1 731	224	(878)		1 077
Autres	103	(6)			97
Total de l'actif d'impôt différé	1 832 \$	285 \$	(880) \$	\$	1 237 \$

(1) Les provisions d'assurance comprennent les provisions nettes pour sinistres en voie de règlement et les frais d'acquisition différés.

12 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu inclut les éléments suivants :	2022	2021
Rémunération et charges sociales	11 791 \$	10 935 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	541	535
Amortissement des immobilisations incorporelles	555	801
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	55	46
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	(3)	(79)
Revenus de location	248	276

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2022	2021
Dividendes perçus	8 \$	10 \$
Intérêts perçus	1 668 \$	1 634 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	130 \$	178 \$
Intérêts payés sur parts privilégiées	\$	114 \$
Taxes sur primes payées	2 632 \$	2 262 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	6 503 \$	6 476 \$

14 PLACEMENTS

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DISPONIBLES À LA VENTE				
Titres de participation				
Actions ordinaires	137 \$	137 \$	177 \$	177 \$
Fiducie de revenus	27	27	32	32
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	35 609	35 609	37 472	37 472
Fonds de titres de capitaux propres	10 203	10 203	11 807	11 807
Fonds de capitalisation	745	745		
Promutuel Réassurance — Participation au capital	128	128	128	128
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération				
Participation au capital	245	245	245	245
	47 094 \$	47 094 \$	49 861 \$	49 861 \$

15 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2022			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Actions ordinaires	112 \$	30 \$	5 \$	137 \$
Fiducie de revenus	19	8		27
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	36 220	58	669	35 609
Fonds de titres de capitaux propres	10 649		446	10 203
Fonds de capitalisation	725	20		745
Promutuel Réassurance	128			128
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
	48 098 \$	116 \$	1 120 \$	47 094 \$

	2021			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Actions ordinaires	112 \$	65 \$		177 \$
Fiducie de revenus	19	13		32
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	36 221	1 251		37 472
Fonds de titres de capitaux propres	10 624	1 183		11 807
Promutuel Réassurance	128			128
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
	47 349 \$	2 512 \$	\$	49 861 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la Société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (SUITE)

Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2022	2021
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	451 \$	\$

16 PRIMES À RECEVOIR

Primes à recevoir	2022	2021
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	342 \$	330 \$
90 jours et plus	7	3
Membres		
Moins de 90 jours	360	403
90 jours et plus	17	23
Primes échelonnées	24 919	23 952
	25 645	24 711
Provision pour mauvaises créances	(20)	(20)
	25 625 \$	24 691 \$

La Société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

Aucune mauvaise créance n'a été inscrite dans les frais d'opérations durant l'exercice (44 \$ en 2021).

17 FRAIS REPORTÉS

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	1 516 \$	1 398 \$
Amortissement	(1 516)	(1 398)
Frais reportés de l'exercice	1 491	1 516
Solde	1 491 \$	1 516 \$

18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'automobiles. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location.

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 25.

Coût	2022				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajout	Cession	Modifications contrats	Solde au 31 décembre
Automobile	204 \$	88 \$		(26) \$	266 \$
		Amortissement	Cession		
Amortissement cumulé					
Automobile	83 \$	55 \$			138 \$
Valeur nette comptable	121 \$				128 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (SUITE)

Coût	2021				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajout	Cession	Modifications contrats	Solde au 31 décembre
Bâtisse	82 \$	\$	82 \$	\$	\$
Automobile	147	101	44		204
Total du coût	229 \$	101 \$	126 \$	\$	204 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession		
Bâtisse	82 \$	\$	82 \$	\$	\$
Automobile	81	46	44		83
Total de l'amortissement cumulé	163 \$	46 \$	126 \$	\$	83 \$
Valeur nette comptable					
Bâtisse	\$				\$
Automobile	66				121
Valeur nette comptable	66 \$				121 \$

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2022			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	16 108 \$	136 \$	\$	16 244 \$
Mobilier-équipement	1 563	15	4	1 574
Informatique	657	61		718
Automobile	253	153	47	359
Total du coût	18 581 \$	365 \$	51 \$	18 895 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	5 205 \$	395 \$	\$	5 600 \$
Mobilier-équipement	1 352	43	3	1 392
Informatique	524	52		576
Automobile	149	51	43	157
Total de l'amortissement cumulé	7 230 \$	541 \$	46 \$	7 725 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	10 903 \$			10 644 \$
Mobilier-équipement	211			182
Informatique	133			142
Automobile	104			202
Valeur nette comptable	11 351 \$			11 170 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2021			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	16 092 \$	16 \$	\$	16 108 \$
Mobilier-équipement	1 626	15	78	1 563
Informatique	600	57		657
Automobile	286	61	94	253
Total du coût	18 604 \$	149 \$	172 \$	18 581 \$
		Amortis- sment	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	4 796 \$	409 \$	\$	5 205 \$
Mobilier-équipement	1 367	52	67	1 352
Informatique	480	44		524
Automobile	202	30	83	149
Total de l'amortissement cumulé	6 845 \$	535 \$	150 \$	7 230 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	11 296 \$			10 903 \$
Mobilier-équipement	259			211
Informatique	120			133
Automobile	84			104
Valeur nette comptable	11 759 \$			11 351 \$

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2022			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	13 306 \$	\$	\$	13 306 \$
Logiciel	10		10	
Total du coût	13 316 \$	\$	10 \$	13 306 \$
		Amortis- sment	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	12 748 \$	555 \$	\$	13 303 \$
Logiciel	10		10	
Total de l'amortissement cumulé	12 758 \$	555 \$	10 \$	13 303 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	558 \$			3 \$
Logiciel				
Valeur nette comptable	558 \$			3 \$
	2021			
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	13 306 \$	\$	\$	13 306 \$
Logiciel	10			10
Total du coût	13 316 \$	\$	\$	13 316 \$
		Amortis- sment	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	11 947 \$	801 \$	\$	12 748 \$
Logiciel	10			10
Total de l'amortissement cumulé	11 957 \$	801 \$	\$	12 758 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	1 359 \$			558 \$
Logiciel				
Valeur nette comptable	1 359 \$			558 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le rendement prévu par la Société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision et en tenant compte de la durée de chacun de ses actifs appariés.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la Société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2022			
Provision	1 100 \$	(143) \$	1 243 \$
Effet de l'actualisation au taux de 4.23 %	(659)	(244)	(415)
Provision pour écarts défavorables	1 435	480	955
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 876	93	1 783
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2022	19 049	7 953	11 096
Provision au 31 décembre 2022	20 925 \$	8 046 \$	12 879 \$
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2021			
Provision	1 125 \$	130 \$	995 \$
Effet de l'actualisation au taux de 1.44 %	(199)	(63)	(136)
Provision pour écarts défavorables	1 117	348	769
Total de la provision pour sinistres non déclarés	2 043	415	1 628
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2021	13 667	4 674	8 993
Provision au 31 décembre 2021	15 710 \$	5 089 \$	10 621 \$
L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :			
	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2021	21 291 \$	8 712 \$	12 579 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2021	26 765	4 098	22 667
Variation de la provision pour les années antérieures à 2021	(3 468)	(1 134)	(2 334)
Effet de l'actualisation en 2021	(121)	(31)	(90)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2021	23 176	2 933	20 243
Sinistres versés au cours de l'exercice 2021	(28 757)	(6 556)	(22 201)
Provision au 31 décembre 2021	15 710	5 089	10 621
Sinistres et frais de règlement de l'année 2022	39 528	10 031	29 497
Variation de la provision pour les années antérieures à 2022	(2 326)	(594)	(1 732)
Effet de l'actualisation en 2022	(460)	(181)	(279)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2022	36 742	9 256	27 486
Sinistres versés au cours de l'exercice 2022	(31 527)	(6 299)	(25 228)
Provision au 31 décembre 2022	20 925 \$	8 046 \$	12 879 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

Évolution de la provision brute - par année de survenance										
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Provision initiale brute	7 120	13 371	10 882	11 326	13 429	9 277	12 633	7 866	5 460	5 835
Évolution de la provision :										
Après 1 an	5 881	9 942	8 312	11 713	12 778	10 669	12 237	7 735	4 573	5 534
Après 2 ans		9 339	7 926	11 261	12 646	10 736	12 749	8 063	4 449	5 221
Après 3 ans			7 992	11 541	11 605	9 914	12 815	8 379	4 841	4 891
Après 4 ans				11 338	11 949	9 849	12 351	8 869	4 688	3 447
Après 5 ans					11 941	9 752	12 275	8 488	4 385	3 268
Après 6 ans						9 538	12 338	8 362	4 232	3 245
Après 7 ans							12 328	8 138	4 203	3 244
Après 8 ans								7 996	4 201	3 205
Après 9 ans									4 200	3 206
Après 10 ans										3 203
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	17%	30%	27%	0%	11%	-3%	2%	-2%	23%	45%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 15 %.

Évolution de la provision nette - par année de survenance										
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Provision initiale nette	5 821	8 833	6 778	7 547	8 997	5 390	5 509	4 872	3 943	4 145
Évolution de la provision :										
Après 1 an	4 808	6 891	5 428	7 502	8 476	5 637	5 363	4 492	3 469	4 011
Après 2 ans		6 386	5 057	7 166	8 278	5 433	5 298	4 657	3 346	3 985
Après 3 ans			5 077	7 374	8 087	4 965	5 308	4 480	3 576	3 953
Après 4 ans				7 436	8 297	4 840	4 990	4 715	3 445	3 610
Après 5 ans					8 266	4 761	4 864	4 582	3 198	3 591
Après 6 ans						4 529	4 845	4 650	3 183	3 588
Après 7 ans							4 834	4 634	3 155	3 615
Après 8 ans								4 572	3 154	3 583
Après 9 ans									3 152	3 583
Après 10 ans										3 581
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	17%	28%	25%	1%	8%	16%	12%	6%	20%	14%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 15 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La Société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 104 \$ (103 \$ en 2021). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 100 \$ (99 \$ en 2021).

La Société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 486 \$ (447 \$ en 2021). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 520 \$ (477 \$ en 2021).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

		31 décembre 2022					
		Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif							
	Biens	10 438 \$	1 039 \$	107 \$	\$	\$	11 584 \$
	Responsabilité	1 686	2 019	667	185		4 557
	Automobiles	4 018	516	230	20		4 784
	Total	16 142 \$	3 574 \$	1 004 \$	205 \$	\$	20 925 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif							
	Biens	5 354 \$	481 \$	53 \$	\$	\$	5 888 \$
	Responsabilité	340	489	129	14		972
	Automobiles	1 126	52	8			1 186
	Total	6 820 \$	1 022 \$	190 \$	14 \$	\$	8 046 \$
		31 décembre 2021					
		Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif							
	Biens	6 765 \$	711 \$	17 \$	(1) \$	\$	7 492 \$
	Responsabilité	1 839	1 698	760	257		4 554
	Automobiles	2 853	501	297	13		3 664
	Total	11 457 \$	2 910 \$	1 074 \$	269 \$	\$	15 710 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif							
	Biens	2 627 \$	215 \$	5 \$	\$	\$	2 847 \$
	Responsabilité	450	414	160	52		1 076
	Automobiles	1 078	60	28			1 166
	Total	4 155 \$	689 \$	193 \$	52 \$	\$	5 089 \$

22 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	Brutes	Part du réassureur	Nettes
Solde au 1er janvier 2021	34 187 \$	9 277 \$	24 910 \$
Primes souscrites	68 026	9 421	58 605
Primes gagnées au cours de l'exercice	(67 862)	(12 720)	(55 142)
Primes non gagnées au 31 décembre 2021	34 351 \$	5 978 \$	28 373 \$
Primes souscrites	69 250 \$	15 878 \$	53 372 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(68 345)	(14 585)	(53 760)
Primes non gagnées au 31 décembre 2022	35 256 \$	7 271 \$	27 985 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	2 092 \$	3 076 \$
Amortissement de l'exercice	(2 092)	(3 076)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	2 545	2 092
Solde	2 545 \$	2 092 \$

24 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2022	2021
Membres	117 \$	104 \$
Rémunération et charges sociales	1 662	1 403
Acquisition d'immobilisations corporelles		31
Taxes de vente	2 527	2 447
Fonds de cessation de représentation	70	86
Autres	195	142
	4 571 \$	4 213 \$

25 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2022	2021
Montant courant à moins d'un an	57 \$	49 \$
Montant non courant		
Un an à trois ans	72 \$	76 \$
Quatre ans à cinq ans	10	10

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les frais d'opération et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

	2022	2021
Dépenses de location		
Contrats de location à court terme	11 \$	26 \$
	11 \$	26 \$

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 se sont élevées à 73 \$ (77 \$ en 2021).

26 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2022, la Société a 13 617 parts sociales émises (13 617 en 2021).

27 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les Obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune.

La Société n'a aucune part de catégorie "A" d'émission.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2022	2021
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	116 \$	2 512 \$
Pertes non réalisées	(1 120)	
	(1 004)	2 512
Impôts afférents	267	(665)
	(737)	1 847
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	260	(4 468)
Impôts afférents	(61)	1 192
	199	(3 276)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(538) \$	(1 429) \$

29 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 195 % (195 % en 2021).

Au 31 décembre 2022, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2022	2021
Capital disponible	47 507 \$	39 472 \$
Capital requis	9 022	8 883
Excédent du capital disponible sur le capital requis	38 485	30 589
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	29 914 \$	22 150 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	527 %	444 %

30 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 25 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 15 juin 2028 et le 30 juin 2031. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2022	2021
Revenus de loyer		
Moins d'un an	220 \$	216 \$
Un an à cinq ans	907	381
Plus de cinq ans	388	409
Total	1 515 \$	1 006 \$

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 160 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 49 \$ US au 31 décembre 2022 (32 \$ US en 2021). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

31 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la Société est la suivante :

	2022	2021
Cession de prime au réassureur	(14 585) \$	(12 720) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	9 256	2 933
Commissions de réassurance	4 016	3 742
	(1 313)	(6 045)
Ristourne du réassureur	1 156	687
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(157) \$	(5 358) \$

32 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2022	2021
Primes directes souscrites		
Automobiles	30 185 \$	31 275 \$
Biens et responsabilité	39 065	36 751
Total des primes souscrites	69 250 \$	68 026 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2022	2021
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	29 825 \$	30 828 \$
Biens et responsabilité	23 935	24 314
Total des primes nettes gagnées	53 760 \$	55 142 \$

33 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2022			2021		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	55 %	-	-	38 %	-	-
Biens et responsabilité	52 %	-	-	30 %	-	-
Total	54 %	32 %	86 %	34 %	30 %	64 %

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

Taux nets	2022			2021		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	56 %	-	-	40 %	-	-
Biens et responsabilité	45 %	-	-	33 %	-	-
Total	51 %	34 %	85 %	37 %	29 %	66 %

Au 31 décembre 2022, la Société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022		
	Diminution du résultat		
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 491 \$	395 \$	1 096 \$
Biens et responsabilité	1 197	317	880
Total	2 688 \$	712 \$	1 976 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	538 \$	143 \$	395 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2021		
	Diminution du résultat		
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 541 \$	408 \$	1 133 \$
Biens et responsabilité	1 216	323	893
Total	2 757 \$	731 \$	2 026 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	551 \$	146 \$	405 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

34 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite des activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

1) Risques financiers

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers sont les suivants :

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une variation de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la Société :

	2022	2021
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	232 \$	238 \$
Autres éléments du résultat étendu	(1 050)	(1 081)
Avoir des membres	(818) \$	(843) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la Société.

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 283 \$ (489 \$ en 2021) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 21 \$ (36 \$ en 2021) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 762 \$ (883 \$ en 2021). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la Société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2022					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	16 142 \$	3 574 \$	1 004 \$	205 \$		20 925 \$
Primes non gagnées	35 256					35 256
Commissions de réassurance non gagnées	2 545					2 545
Créditeurs	6 562					6 562
Partis sociales	68					68
TOTAL	60 573 \$	3 574 \$	1 004 \$	205 \$		65 356 \$

	Échéancier au 31 décembre 2021					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	11 457 \$	2 910 \$	1 074 \$	269 \$		15 710 \$
Primes non gagnées	34 351					34 351
Commissions de réassurance non gagnées	2 092					2 092
Créditeurs	6 182					6 182
Partis sociales	68					68
TOTAL	54 150 \$	2 910 \$	1 074 \$	269 \$		58 403 \$

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2022, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2022	2021
Cote de crédit		
AAA	472 \$	55 \$
AA	27 165	29 913
A	4 384	4 260
BBB	1 699	1 959
R-1	66	187
Non noté	1 872	1 228
Total	35 658 \$	37 602 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :	2022	2021
Cote de crédit		
P1	18 \$	\$
P2	2 063	2 495
P3	1 688	1 957
P4	15	
Autre	745	8
Total	4 529 \$	4 460 \$

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 400 \$ (400 \$ en 2021) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 480 000 \$ (340 000 \$ en 2021) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que la provision pour sinistres en voie de règlement figurant au bilan soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des impacts défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

35 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 438 \$	\$	\$	9 438 \$
Placements disponibles à la vente	164	45 757	1 173	47 094
	9 602 \$	45 757 \$	1 173 \$	56 532 \$

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 973 \$	\$	\$	3 973 \$
Placements disponibles à la vente	209	49 238	414	49 861
	4 182 \$	49 238 \$	414 \$	53 834 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	414 \$	373 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net	1	
Autres éléments du résultat étendu	10	
Acquisitions	748	41
Solde au 31 décembre	1 173 \$	414 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- Les actions et les fiducies de revenus sont évaluées selon le cours du marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

36 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance (Note 31). La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 10.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2022	2021
Indemnités et frais inhérents	546 \$	438 \$
Frais d'opérations	8 581	7 577
Frais de placement	7	6
Revenus de placement		342

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2022			
Avantages à court terme	91 \$	1 265 \$	1 356 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		147	147
Total de la rémunération au 31 décembre 2022	91 \$	1 412 \$	1 503 \$
Au 31 décembre 2021			
Avantages à court terme	104 \$	1 196 \$	1 300 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		174	174
Total de la rémunération au 31 décembre 2021	104 \$	1 370 \$	1 474 \$

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la Société, émis en conformité avec le règlement.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes, moins les frais reliés aux sinistres engagés, moins les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.



PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE